

L'Accompagnement social dans le cadre du Dispositif d'aide aux accédants en difficulté

Réunion du 9/10/2009 - Relevé de décisions

Participants

- Pour la CAF de Saint-Etienne :

- Anne **BUB**, Responsable coordination des travailleurs sociaux
- Sylvie **BERT**, Responsable de territoire , agence du GOP
- Françoise **RICHARD**, Responsable du Pôle expertise d'action sociale
- Bernadette **GREARD**, Conseillère technique logement /Habitat

- Pour la CAF de Roanne :

- Valérie **PELOSSE**, responsable de l'action sociale

- Pour le Conseil général de la Loire

- Geneviève **GAUCHER**, Adjoint au Responsable de territoire de Saint-Etienne
- Nicole **GAUTIER**, Responsable de territoire du Gier Ondaine Pilat
- Eliane **CHALET**, Responsable de Pôle -Rive de Gier
- Martine **DEGOUTTE**, Responsable de pôle Monts du Lyonnais
- Nicole **LAMALLE**, Responsable de Pôle Roanne Ouest
- Marie-louise **JACOT**, Sous Directeur des Politiques sociales

Objet de la réunion :

Organiser, entre les 2 institutions CAFs et Conseil général, l'accompagnement social des ménages relevant du nouveau dispositif d'aide aux accédants à la propriété.

L'objectif du dispositif :

Dès lors que l'évaluation globale révèle une difficulté ponctuelle, il s'agit d'apporter des réponses diversifiées telles que :

- une aide financière,
- un accompagnement pour la résolution d'une difficulté liée à un fait générateur, (séparation, maladie,...)mettant en question la poursuite du projet d'accession,
- un accompagnement à la négociation avec les organismes financeurs dans les situations de projets estimés viables,
- un accompagnement à la vente si le projet d'accession est compromis.

le public visé :

Les ménages en accession à la propriété prenant contact avec un service social(CAF ou CG) pour des difficultés spécifiques .

Rappel des pratiques

CG et CAF

- Accueil, écoute, accompagne les personnes
- Elabore un premier diagnostic

CG

- Orientation vers les TS de la CAF spécialisés et formés si la situation s'avère complexe et très spécifique à l'accession

CAF

- Poursuite de l'intervention , dans la mesure où dans chaque antenne il y a un travailleur social formé de longue date

De cet échange, il ressort deux phases dans l'accompagnement des ménages :

- Une première phase s'inscrivant dans l'accompagnement global , ce qui permet d'établir le diagnostic , d'évaluer la spécificité ou non de la situation, la définition d'un plan d'aide y compris la sollicitation de différents dispositifs habituels y compris le nouveau fonds.
- Une deuxième phase qui concerne les cas les plus complexes, où un accompagnement plus technique est nécessaire. IL impose des connaissances administratives, juridiques, financières particulières qui demandent également une habitude de travail avec les organismes bancaires, les notaires, les organismes de crédits etc....

Réflexions

Partant du principe que la première phase est assurée par les TS de la CAF ou du CG, selon le service qui a été sollicité par la personne, 3 hypothèses de travail ont été envisagées pour la 2^{ème} phase :

- 1) Les travailleurs sociaux du CG montent en compétence dans ce domaine très spécifique de l'accession à la propriété par le biais de formation et d'échanges d'information,
- 2) Les travailleurs sociaux du CG poursuivent leur intervention pour la 2^{ème} phase avec appui technique des TS CAFs
- 3) Les TS orientent rapidement vers les TS des CAFs dès qu'il s'agit d'une prise en charge plus renforcée dans le domaine cité.

Le tableau ci-dessous présente les atouts et faiblesses des différentes hypothèses

HYPOTHESE	ATOUTS	FAIBLESSES
1. TS du CG, pour le public qui s'est adressé au SSD, accompagne sur les 2 phases et engage des formations.	<p>Cela permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer des compétences professionnelles, - de maintenir la continuité de l'intervention auprès des ménages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faut-il former du personnel pour éventuellement peu de situations. ? - nécessité d'un délai pour opérationnalité, - peu incitatif au partenariat CAF/CG
2. TS du CG, pour le public qui s'est adressé au SSD, accompagne sur les 2 phases avec appui des TS des CAFS	<p>Cela permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer des compétences professionnelles, - de maintenir la continuité de l'intervention auprès des ménages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lourdeur de la prise en charge par la mobilisation de 2 professionnels, - peu motivant pour les TS des CAFS - moins efficace que l'accompagnement direct.
3. TS oriente vers les TS des CAFS pour la 2 ^{ème} phase, tout en poursuivant l'accompagnement global des ménages.	<p>Cela permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation des compétences actuelles des TS des CAFs, - une prise en charge rapide et immédiate dès janvier 2010, complémentarité d'intervention des deux institutions 	<ul style="list-style-type: none"> - limite des capacités de prise en charge des CAFs jusqu'à un seuil à fixer, - clarification nécessaire des articulations en début et fin de mesure.

Propositions

Une phase expérimentale est nécessaire pour plusieurs raisons :

- Le manque de lisibilité sur le nombre de situations à suivre. En effet, les faits générateurs évoluent ainsi que le public concerné du fait de la crise économique en cours, des problématiques particulières comme les prêts accordés sur 30 ans (perte d'APL, baisse des revenus (retraite), des accédants en zone péri-urbaines.
- La montée en compétence des TS du CG sera progressive, elle nécessite des formations et de la pratique professionnelle.
- Un partenariat à renforcer sur cette thématique entre les CAFs et le CG
- L'opérationnalité et l'efficacité reposent sur l'utilisation des savoirs-faire existants

Aussi, il est proposé l'hypothèse 3 comme première approche de l'accompagnement social dans le cadre de ce nouveau dispositif

